

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21096721

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

03 AOUT 2021

Le greffier Greffe



N° d'entreprise : **0421 167 367**

Nom

(en entier) : **M. BONTEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Battice, 156 à 4880 AUBEL**

Objet de l'acte : Reconduction des mandats des administrateurs

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/06/2021

4° Résolution:

Les mandats de certains administrateurs arrivant à expiration, l'Assemblée générale prend les décisions suivantes:

Il est décidé de renouveler le mandat d'administrateur de BOLIMA SA.

En même temps, l'Assemblée générale décide de reconduire le mandat d'administrateur de TERRE & BOIS SA.

Ces mandats prendront effet ce jour pour se terminer, sauf renouvellement, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2027, soit une durée inférieure à 6 ans conformément à l'art.7:85 du CSA. Ces mandats seront exercés aux mêmes conditions que précédemment.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Bonten, quant à lui, ne sera pas reconduit.

Vote : l'Assemblée approuve à l'unanimité des actionnaires présents

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MEME JOUR

Immédiatement après l'Assemblée générale, les administrateurs se sont réunis en Conseil d'administration, pour réaliser les formalités quant aux mandats d'administrateur-délégué.

Il est donc décidé à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur-délégué:

- la SA BOLIMA

Dans le cadre de l'exercice de ce mandat, Monsieur Marc BONTEN est désigné pour remplir la fonction de représentant permanent.

- la SA TERRE ET BOIS

Dans le cadre de l'exercice de ce mandat, Madame Laura BONTEN est désignée pour remplir la fonction de représentant permanent.

Ces mandats prendront effet ce jour pour une durée indéterminée. Ils seront exercés aux mêmes conditions que précédemment et ne sont pas affectés d'une limitation du pouvoir de signature.

Pour la SA BONTEN,
un administrateur-délégué,
la SA BOLIMA,
rep.perm.
Marc BONTEN

Déposé en même temps qu'un exemplaire complet du PV d'Assemblée générale ainsi que de la réunion du Conseil d'administration du 09/06/2021

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).